

DECISION

OBJET : CUCM - Règlement au cabinet Itinéraires Avocats CADOZ-LACROIX-REY-VERNE.

La PRÉSIDENTE de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 avril 2026, devenue exécutoire à compter du 21 avril 2026, lui donnant délégation d'attributions, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Communauté Urbaine a demandé au Cabinet d'Avocats Itinéraires Avocats CADOZ-LACROIX-REY-VERNE d'effectuer des recherches juridiques, analyses de questions ainsi que la rédaction d'une note de synthèse sur le renouvellement du mandat de la Communauté Urbaine CREUSOT MONTCEAU,

DECIDE ce qui suit :

- De régler les honoraires au Cabinet d'Avocats SELARL Itinéraires Avocats CADOZ-LACROIX-REY-VERNE- 87 rue de DE Sèze – 69006 LYON ;
- Les honoraires d'un montant de 1 680 .00 € seront imputés sur le budget principal 2026 sur la ligne correspondante ;
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit auprès du tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas- Dijon 21000) soit par courrier, soit par l'application informatique « Télerecours » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de la CUCM si un recours administratif a été préalablement déposé ;
- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion ;

Fait à Le Creusot, le 9 juin 2026

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 10 juin 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

et publié, affiché ou notifié le 10 juin 2026

LA PRESIDENTE,

Isabelle LOUIS

A handwritten signature in dark ink, featuring a stylized, cursive 'I' and 'L' that loop together, with a horizontal line extending to the right.

LA PRESIDENTE,

Isabelle LOUIS

A handwritten signature in dark ink, featuring a stylized, cursive 'I' and 'L' that loop together, with a horizontal line extending to the right.